

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

COMPTE-RENDU :

Le treize septembre deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaients présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, ~~Claude JOUSSE~~ (pouvoir donné à Martine COUET), Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Lydia DESBOIS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ecole : Travaux de chauffage
2. Fiscalité : Abattement général à la base, Taxe d'aménagement sur les abris de jardin
3. Cheminement Champfleury : Choix de l'entreprise de travaux
4. Site des Vallées : Renouvellement de la convention d'entretien avec la MFR La Ferté-Bernard
5. Finances : Remboursement de frais
6. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
7. Questions diverses.

Le compte-rendu du 5 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

1/ ECOLE : TRAVAUX DE CHAUFFAGE

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la consultation lancée pour les travaux de mise en conformité incendie de l'école des Vallées.

Concernant le lot n°2 (chauffage bois), seule l'entreprise CLIM-MA a répondu à l'appel d'offres.

Initialement, les prix se décomposaient comme suit :

- Offre de base :	56 377,21€ HT
- Option 1 : Démantèlement de la chaufferie gaz :	1 728,50€ HT
- Option 2 : Fourniture, pose et raccordement d'un second silo :	- 105€ HT

Après négociation, l'offre de CLIM-MA est la suivante :

- Offre de base :	50 000,00€ HT
- Option 1 : Démantèlement de la chaufferie gaz :	1 708,00€ HT
- Option 2 : Fourniture, pose et raccordement d'un second silo :	- 149,44€ HT

Il faudra prévoir des travaux supplémentaires de dépose et d'adaptation de la charpente, de la couverture et du bardage du silo existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de CLIM-MA pour un montant de **50 000€ HT**, de ne pas retenir les options et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente au marché.

Les travaux devraient être programmés pour les vacances de la Toussaint.

Ils pourraient faire l'objet d'une subvention de l'ADEME, par l'intermédiaire du Pays Vallée de la Sarthe.

Il est décidé que le démantèlement de la chaudière gaz sera fait ultérieurement.

2/ FISCALITÉ : ABATTEMENT GÉNÉRAL A LA BASE, TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

2-1 Abattement général à la base :

Martine COUET rappelle que le Conseil municipal a voté une hausse des taxes locales de 1% pour l'année 2016.

Suite à une entrevue avec le Percepteur, elle informe que l'abattement général à la base (AGB) sur la taxe d'habitation, décidé par la commune, est de 15%. Sur le territoire de la Communauté de communes, seules six communes ont conservé un AGB (dont quatre à 15%).

La hausse des impôts locaux apporte une recette supplémentaire d'environ 4 700€, la baisse de l'AGB de 5% dès 2017 rapporterait environ 8 900€ de plus (20€ en moyenne par foyer sur la taxe d'habitation).

Dominique COLIN demande pourquoi la question de la baisse de l'abattement est envisagée.

Martine COUET répond que les collectivités doivent trouver de nouvelles recettes à cause de la baisse des dotations et des surcoûts générés par les réformes de l'Etat telles que la mise en place des TAP. Lors du vote du budget, une hausse de 1% des taxes locales pendant 5 ans avait été décidée. Si une diminution de l'AGB de 5% est décidée, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt en 2017.

Dominique COLIN ne souhaite pas que la solution soit de faire payer les contribuables. Ils auront aussi à faire face aux augmentations décidées par le Département, la Région... L'augmentation totale ne sera pas que de 20€ par foyer.

Arrivée de Sylvie LE DRÉAU.

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier le taux de l'AGB et de revoir la hausse des taxes locales lors du vote du budget 2017.

2-2 Taxe d'aménagement sur les abris de jardin :

Ce point est reporté à la prochaine séance.

3/ CHEMINEMENT CHAMPFLEURY : CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX

Dominique COLIN demande s'il y a eu une commission aménagement récemment afin que le projet y soit validé.

Martine COUET répond qu'il n'y a pas eu de commission mais qu'il faut que le projet avance.

Dominique COLIN déplore que la commission aménagement ne soit pas informée des travaux des sous-commissions. Il demande que le sujet soit reporté.

Sylvie LE DRÉAU et Eric PANCHEVRE souhaitent que pour la sécurité des enfants, ce sujet soit traité maintenant.

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois devis pour l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la rue de l'Etoile et la rue de Louplande.

	<i>Retenue en béton</i>	<i>Retenue en gabion</i>
- HUET PAYSAGE :	19 363,00€ HT	23 107,00€ HT
- LEDUC PAYSAGE :	17 740,00€ HT	<i>pas d'offre présentée</i>
- A CHACUN SON JARDIN :	21 985,50€ HT	21 991,50€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **12 voix POUR, 1 voix CONTRE**, décide de retenir le projet d'aménagement avec gabions et l'offre de l'entreprise A Chacun son Jardin pour un montant de **21 991,50€ HT**.

Arrivée de Cyrille OLLIVIER.

4/ SITE DES VALLÉES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LA MFR LA FERTÉ-BERNARD

Les élèves de la MFR de La Ferté-Bernard interviennent sur le site des Vallées pour son entretien.

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention d'entretien du site des Vallées avec la Maison Familiale Rurale de La Ferté-Bernard.

Les travaux dispensés par les élèves concernent :

- Le débroussaillage et l'abattage de petits bois,
- Le ramassage de la biomasse,
- L'entretien des deux mares.

Le coût forfaitaire pour 3 journées d'intervention est de 1 800€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la présente convention.

Ils réfléchissent également à un projet d'aménagement d'un étang de pêche.

Il est proposé de faire venir les élèves de la MFR lors d'une commission aménagement.

Cyrille Ollivier fait remarquer qu'avant de réfléchir à tout projet, il faudra envisager la création d'une aire de stationnement.

5/ FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'organisation du loto du 8 Mai, Sylvie LE DRÉAU a avancé les frais liés à l'achat de chèques cadeau au salon d'esthétique Malia à La Suze-sur-Sarthe. Le montant de remboursement demandé s'élève à 101,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de Sylvie LE DRÉAU à hauteur de 101,00€ TTC.

6/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

6-1 Commission communautaire environnement déchets : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Lors de la prochaine distribution de sacs poubelle, n'y aura plus de 110L (resteront les 30L et 50L).

6-2 CCAS : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Une rencontre a été organisée entre les Restos du Cœur et les CCAS de l'intercommunalité. Les informations ont porté sur les liens que pouvaient tisser les collectivités avec les Restos du Cœur et les différentes aides que ceux-ci pouvaient apporter aux bénéficiaires (alimentaire, formation, soutien administratif...).

3,41 familles voivraises ont bénéficié d'une aide des Restos du Cœur cette année.

6-3 Commission manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La commission travaille sur l'organisation du spectacle de Noël. Le choix de spectacle s'est porté sur une fanfare qui accompagnerait le Père Noël dans sa déambulation jusqu'à la place de l'Eglise. Trois compagnies se sont portées candidates.

6-4 Commission communication : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

La prochaine lettre d'information est à rédiger, le Voivrais à préparer pour la fin de l'année.

7/ QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX MAIRIE : Devant l'urgence de la situation et l'estimation du coût des travaux de réaménagement de la mairie, il est décidé que les travaux qui seront programmés en priorité sont ceux liés à la mise en conformité électrique de la mairie et à l'aménagement du bureau du Maire.

ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DU PRÉ DE LA CROIX : Dominique COLIN demande où en est l'avancement du projet de remplacement. Martine COUET répond que Claude JOUSSE est en attente d'une réponse du Pays Vallée de la Sarthe.

TOURNE-A-GAUCHE RD 23 : Martine COUET apprend ce jour que le projet de tourne-à-gauche sur la RD 23 serait financé par le Conseil départemental à hauteur de 50% et non plus 60% comme prévu initialement. Elle est en attente d'une réponse d'Emmanuel FRANCO pour connaître la position du Président du Conseil départemental. En revanche, un étalement de la participation communale sur 3 ans (au lieu de 2) a été accordé par le Conseil départemental.

GARE : Les barrières de sécurité placées autour de la gare ont été retirées depuis que la toiture a été sécurisée. La boîte aux lettres de la Poste a été déplacée. Le contact a été repris avec la Région pour le projet d'aménagement du bâtiment, le groupe de travail va être reformé. La Région a mis en place un nouveau dispositif pour les communes rurales, y compris pour les projets liés aux gares.

MESURES DE SÉCURITÉ ÉCOLE : Dans le cadre de la lutte et de la prévention contre les attentats, des actions ont été préconisées pour sécuriser l'école :

- Changement des 3 portails par des portails pleins équipés d'un système d'ouvertures à poussoirs anti-panique.
- Installation d'un interphone vidéo.
- Mise en place d'un plan de dégagement des enfants pour qu'ils puissent évacuer l'école par leurs propres moyens.
- Interdiction de stationner devant l'école aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

Certaines choses sont faciles à mettre en place, d'autres sont onéreuses.

Lydia DESBOIS demande si l'Etat apporte une aide financière. Martine COUET répond que ce n'est pas le cas.

MULTISERVICES : Suite à plusieurs chutes des locataires dans l'escalier (échelle de meunier), un changement d'escalier va être examiné.

LA GRANDE COUTARDIÈRE : Hélène BARRÉ demande quand sera remplacé le candélabre plié dans la rue du Four à Chanvre. Martine COUET répond que le lotissement appartient encore à Foncier Aménagement qui est chargé de la réparation.

Hélène BARRÉ fait également part de problèmes de stationnement dus à la présence de trois voitures qui appartiennent à des habitants de l'impasse Coutardière. Martine COUET ira rencontrer les propriétaires.

PESTICIDES : Eric PANCHEVRE demande à nouveau comment les citoyens peuvent savoir quels pesticides sont utilisés par les agriculteurs de la commune. La Chambre d'Agriculture va être consultée.

PLACE DE L'ÉGLISE : Eric PANCHEVRE fait remarquer que du bitume a été brûlé place de l'Eglise suite à la chute d'une friteuse lors d'une soirée de retransmission de match de l'Euro 2016.

ÉCOLE : Un cendrier sera installé en même temps que ceux de la salle communale par les agents techniques. Un garage vélo supplémentaire est prévu sur l'entrée haute de l'école.

SALLE COMMUNALE : L'écusson dans le parterre devant la salle communale sera fait avant la fin de l'année. Un bac et un garage à vélos seront installés à côté de l'abri poubelles.

CIRCULATION ÉCOLE : Eric PANCHEVRE évoque la vitesse de circulation des véhicules devant l'école. La vitesse réglementaire ne pourrait-elle pas être diminuée à 30 km/h ?

Cyrille OLLIVIER rappelle que ce problème a largement été évoqué et qu'il sera englobé dans le projet d'aménagement du bourg.

Dominique COLIN fait remarquer qu'un panneau ne fait pas ralentir les véhicules.

Cyrille OLLIVIER constate qu'il a déjà été aménagé des chicanes et des places de stationnement pour faire ralentir les véhicules. Par ailleurs, des parents d'élèves eux-mêmes circulent assez vite sur cette voie.

Il a également été demandé à la gendarmerie que des contrôles de vitesse soient faits.

PARKING CIMETIÈRE : Il aurait fallu prévoir dans les travaux la création d'un cheminement piéton pour que les enfants de la rue du Pressoir puissent aller à l'école sans circuler sur la berne.

Sandrine DEMAYA fait remarquer que le passage piéton entre le parking de l'école et le cimetière est complètement effacé. Miguel FIMIEZ répond que le traçage est prévu à l'automne en même temps que les travaux sur le rond-point de Bel Air.

ABRIBUS ROND-POINT DE BEL AIR : Sandrine DEMAYA constate que l'abribus qui a été installé est sous-dimensionné par rapport au nombre d'enfants qui attendent le car scolaire.

PR ALLIANCE : Le permis de construire a été accordé, avec prescriptions.

La séance est levée à 22h40.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	Absent
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			